

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.50.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$2.00 (10 fr.).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103 rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN DE MESSE

CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BÉGIN ARCH. DE QUÉBEC.

Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



CASAVANT FRERES

...FACTEURS D'ORGUES...

Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 62 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc....

Les plus remarquables sont celles de
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada)
L'université de Toronto.
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve
L'église Notre-Dame, Montréal.
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.
La cathédrale de Montréal.
La basilique de Québec
La basilique d'Ottawa.
La basilique de Sainte-Anne-de-Beauport
Le Grand Opéra de Boston.
L'église Saint-François-Xavier, New-York.
La cathédrale de Trois-Rivières.
La cathédrale de Chicoutimi.
La cathédrale de Nicolet.

A MM. LES CURÉS

VOUS AVEZ BESOIN DE...

\$10,000

\$25,000

\$50,000

\$100,000 ?

*Pour votre église, votre presbytère,
votre école ?*

Adressez-vous à nous, nous pouvons vous obtenir ces sommes à d'excellentes conditions.

Nous payons comptant et préparons les procédures nécessaires

Versailles, Vidricaire, Boulais, Ltée.
MONTREAL

Représentants

HAMEL & MACKAY, NOTAIRES

198, rue St-Jean, QUÉBEC. Tél. 4455

REMPLEZ ET ADRESSEZ-NOUS LA FORMULE SUIVANTE :

à - le 191

MM. HAMEL & MACKAY, notaires,
Québec.

Messieurs,

Veillez donc m'adresser, sans obligations de ma part, les conditions pour un emprunt de \$.....dont

a besoin la { *fabrique de*
c. scolaire de.....

Signature.....

Adresse.....

Anémiques, Poitrinaires, Convalescents, le reconstituant qu'il vous faut, c'est le

=VIN MORIN=

CRÉSO-PHATES

incomparable pour tonifier les poumons, enrichir le sang, suralimenter les nerfs et renforcer tout l'organisme.

En Vente Partout.

DR. ED. MORIN & CIE., Limitée, Québec, Canada.

Si vous êtes Fatigués, Surmenés, Epuisés, Neurasthéniques, vous trouverez dans

“BROMA”

“Tonique pour les nerfs”

le reconstituant par excellence de l'organisme en détresse. Il répare les pertes, tonifie et régénère le système nerveux.

En vente partout.—Dr Ed. Morin & Cie., Limitée, Québec, Can.

Le Véritable Spécifique de la Toux

=TAROL=

A base de Goudron et d'Huile de Foie de Morue, soulage rapidement et guérit sûrement: Toux, Rhumes, Bronchites, Grippe, Coqueluche et toutes les maladies des Voies Respiratoires.

En Vente Partout.

DR. ED. MORIN & CIE., Limitée, Québec, Canada.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 199

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263
Résidence : 18, rue Ste-Julie

CHARLES GAGNON

AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES
FEU, VIE, ACCIDENTS,
MARINE, Etc.

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.**

MATTE & MATTE

COMPTABLES

Vérification (Audition) — In-
ventaire — Préparation de bilan —
Fidéli-commis — Administration de
biens de succession — Perception
— Compromis entre Débiteurs et
Créanciers — Liquidation de fail-
lite.

88, rue St-Pierre,
QUEBEC.

POUR CONVENIR A TOUTES LES BOURSES

Nous vendons le CHARBON DUR au sac de 100 lbs.
Et le CHARBON de BOIS " CASTOR " au minot.

PRIX CONVENABLES.

CHARCOAL SUPPLY Co. OF QUEBEC, LIMITED.

Département de Québec.

LEO GAUDRY,

Gérant.

92, rue St-Roch.

Téléphone : 3920.

LA BANQUE NATIONALE

SIEGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserve : Deux millions deux cent mille piastres.



Ces COFFRETS D'ÉPARGNES sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES. PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	- - - PAR MOIS - - -					
1	\$ 60.95	\$121.90	\$182.81	\$243.71	\$304.67	\$365.58
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	568.48	754.08	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1030.73	1275.33	1590.97
5	323.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1948.08
6	394.44	789.00	1188.80	1575.63	1975.05	2367.61
7	467.30	934.76	1409.49	1870.13	2337.55	2804.99
8	542.37	1084.92	1637.79	2170.56	2713.05	3254.59
9	619.70	1239.61	1859.80	2480.07	3099.94	3719.30
10	699.28	1398.98	2099.01	2795.94	3498.40	4195.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.43	3909.09	4680.77
12	866.04	1732.38	2599.19	3468.84	4332.12	5195.37
13	953.17	1906.00	2860.66	3814.48	4767.02	5731.21
14	1042.93	2085.13	3129.05	4173.67	5216.88	6290.06
15	1135.38	2271.06	3407.45	4545.71	5679.41	6815.10
16	1230.64	2461.64	3698.48	4924.93	6155.93	7286.91
17	1328.78	2657.95	3998.01	5317.67	6646.86	7776.00
18	1429.87	2860.19	4301.46	5722.39	7152.00	8282.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.05	8808.13
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9353.39
21	1751.91	3504.25	5257.95	7011.05	8763.46	10015.90

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins 2 sous
de 5.00 à \$10.00 6 "
de 10.00 à 30..... 10 "
de 30.00 à 50.00..... 15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, même que celui des Postes et des Messageries (Express), il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada; sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINOIS

QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION
BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. F. A." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. B. A. G.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUEBEC Téléphone 177

GARAND & THIBAUT,

DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUEBEC Tél. 4448.

Atelier pour le plaçage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Spécialités : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Constituée en corporation par une loi du Parlement, le 10 juillet 1903)

SIÈGE SOCIAL: 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL

Capital autorisé \$2,000,000.00
Capital payé et surplus au 31 Dec. 1917 . . . \$1,750,000.00
Actif total, au delà de \$21,500,000.00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'hon. Sir HORMIDAS LAPORTE, C.F., de la Maison Laporte, Martin (Lévesque), administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président: M. W. F. CARLETT, Capitaliste.
Vice-Président et gérant général: M. TARDIEUX BÉGIN.

M. G. M. BOWEN, Vice-Président de la "Canadiana Pacific Railway Co."

L'hon. NATHAN GARREAU, C. L., ex ministre de l'Agriculture, président de la Cie de Pulpe de Cholestim.

M. L. J. O. LEAUMEUR, de la Librairie Beauchemin (Lévesque).

M. M. CHEVALIER, Directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTRÔLE

(Commissaires-Censeurs)

Président: Hon. Sir ALEXANDRE LACOUR, juge en chef de la Cour du Banc du Roi.

L'hon. N. FÉRODEAU, Ministre, sans portefeuille de la province de Québec, administrateur de la "Montreal Light, Heat & Power Co."

M. J. B. ROLLAND, Président de la Compagnie de papier Rolland.

54 Succursales dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.
Lettres de crédit circulaires pour toutes les parties du monde.

SUCCURSALES DE QUÉBEC :

93 RUE ST-PIERRE LÉON T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.
BOULEVARD LANGELIER J. ALPH. FUGÈRE, GÉRANT.

Bovril pour la cuisine d'été.

Les cuisiniers, qui connaissent leur affaire, se servent du BOVRIL tout le long de l'année. BOVRIL est la meilleure viande sous la forme la plus commode. Une cuillerée ici et là fait un monde de différence dans la saveur des soupes et des sauces. Ne restez jamais sans BOVRIL à la cuisine.



SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 689. — Quarante-Heures, 689.

Partie officielle : Décès, 690 ; Nominations ecclésiastiques, 690.

Partie non officielle : Mgr Lindsay, 690 ; CAUSERIE DE LA SEMAINE : La prohibition, 691. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN 694. — VARIÉTÉS : Lettre des cardinaux, archevêques et évêques de France aux catholiques français, 697.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 6 juillet. — IV ap. Pent. SOL. DES SS. APÔTRES PIERRE ET PAUL.
Lundi, 7. — SS. CYRILLE ET MÉTHODE, év. et conf.
Mardi, 8. — S^{TE} ELISABETH, reine du Portugal.
Mercredi, 9. — De la férie.
Jeudi, 10. — LES SS. SEPT FRÈRES, mart.
Vendredi, 11. — S. PIE I, pape et martyr.
Samedi, 12. — S. JEAN GUALBERT, abbé.
Dimanche, 13. — V ap. Pent. SOL. DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS.

QUARANTE-HEURES

6 juillet, St-Juste de Bretennières. — **8,** St-Méthode ; St-Prosper ; St-Damase ; Grosse-Ile. — **9,** St-Isidore. — **10,** St-Théophile. — **11,** Ste-Hélène. — **13,** St-Nicolas.

PARTIE OFFICIELLE

DÉCÈS

Son Éminence recommande aux prières du clergé et des fidèles :

M. l'abbé F. de B. Boutin, ancien curé de Saint-Évariste, décédé à l'Hospice de Saint-Joseph de la Délivrance, le 27 juin au soir. Il était membre de la Congrégation de la sainte Vierge du Petit Séminaire de Québec, de la Société ecclésiastique de saint Joseph et de la Société d'une Messe, section diocésaine.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :

M. l'abbé GEORGES COTÉ, du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, a été nommé curé de St-Éloi-les-Mines ;

M. l'abbé JOS AUDET, vicaire à Saint-Honoré de Shenly, a été nommé vicaire à Saint-Côme ;

M. l'abbé H. PAQUET, du Collège de Lévis, a été nommé vicaire à Saint-Michel ;

M. l'abbé JULES ROY, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à N.-D. de Portneuf ;

M. l'abbé ULRIC TURCOTTE, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Alphonse de Thetford ;

M. l'abbé JOS. TURCOTTE, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Honoré de Shenly ;

M. l'abbé EMILE TURMEL, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Sainte-Justine.

MGR LINDSAY

Le Saint-Siège, en élevant monsieur le chanoine Lindsay à la dignité de Prélat de la Maison du Pape, a honoré un prêtre éminent par le zèle et par la science, l'un des plus fidèles et des plus dévoués serviteurs de l'Église au Canada et un travailleur émérite, dont la solide doctrine et la haute culture ont enrichi notre littérature nationale de maintes pages instructives.

La *Semaine religieuse* se réjouit, avec tout le clergé du diocèse, de cette élévation de monsieur le chanoine Lindsay à la dignité de Prélat de la Maison de Sa Sainteté; et prie le nouveau Prélat d'agrèer ses respectueuses félicitations.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA PROHIBITION

CE QU'IL RESTE A FAIRE

La prohibition est en force dans toute la province de Québec depuis le premier mai dernier.

Le Gouvernement fédéral vient de décider, malgré des efforts violents pour l'engager à revenir sur sa décision, que les décrets portés contre l'alcool au cours de la guerre resteraient en force une année après la signature de la paix.

Voilà donc deux points très importants dont les apôtres de la Tempérance sont assurés ; deux points qu'ils sont presque étonnés d'avoir gagnés, après des années d'efforts qui paraissent devoir rester stériles.

Que reste-t-il à faire maintenant ? Car même lorsqu'on fait le bien, et surtout lorsqu'on fait le bien, il faut bien convenir que ce n'est jamais fini.

Il reste à faire deux choses : D'abord se rendre compte de la portée et de l'efficacité des nouvelles mesures ; prendre ensuite la résolution de faire tout ce qu'il faut pour augmenter cette portée et cette efficacité.

* * *

Et d'abord la prohibition est une mesure qui n'est pas efficace seulement en théorie, mais qui l'est aussi en pratique.

Bien naïfs sont ceux qui laissent ébranler leurs convictions de jadis par la campagne de mensonges effrontés que les profiteurs de l'alcool continuent de mener dans la grande presse, pour faire croire à la faillite de la prohibition, et à l'impraticabilité de cette méthode.

Il y a mieux à faire qu'à accepter bénévolement ces dires, ou à laisser tomber des bras découragés ; il y a à contrôler ces nouvelles et ces affirmations tendancieuses en allant aux sources.

Et que disent les sources ?

Elles parlent toutes le même langage. Elles disent que partout la prohibition a produit de bons effets. Ces effets varient en excellence avec la plus ou moins bonne volonté de ceux qui sont chargés de faire observer la loi ; mais il y a toujours une amélioration très sensible.

A Québec, durant la première année du régime de la loi Scott, il y a eu 495 arrestations de moins pour ivresse que durant l'année précédente. Le nombre des familles secourues par la Société St-Vincent de Paul à cause de l'alcoolisme de leurs membres a diminué de 45%. L'Armée du Salut, qui possède un refuge fréquenté par la classe la plus pauvre, affirme que durant la même année on a constaté une diminution de 40% d'alcooliques.

A Ottawa, où la prohibition a été votée avant Québec, les arrestations pour ivresse, qui étaient de 1,585 par année en 1915, sont tombées à 935 en 1916, à 274 en 1918, et à 100 seulement en 1919.

A Toronto, où les arrestations pour ivresse se chiffraient à 4,369 du 1er mai, 1917 au 1er mai, 1918, elles sont tombées à 3,321, une diminution de 1,048 durant la première année de prohibition, du 1er mai 1918, au 1er mai 1919.

Enfin à Montréal même, malgré que la loi, moins complète, permette plus facilement les abus, voici ce que l'on constate : en mars dernier, 553 personnes, soit 135 par semaine, 19 par jour en moyenne, avaient été traduites devant le Recorder pour ivresse ; le mois suivant, en avril, il y eut encore 564 arrestations pour le même délit, une moyenne de 140 par semaine, et de 20 par jour.

Arrive, avec le 1er mai, le nouveau régime. Les arrestations tombent à 254 pour ce premier mois, une diminution de 45 pour cent sur le mois précédent. Le mois de juin encore qu'il accuse une augmentation d'arrestations probablement due à la période électorale, montre cependant, lui aussi, une diminution considérable si on le compare à mars et avril.

* * *

La prohibition, quoiqu'on dise, prohibe donc. C'est une mesure d'une très grande efficacité.

Mais pour qu'elle exerce toute son efficacité ; non seulement pour qu'elle l'exerce, mais pour qu'elle la conserve, il faut le concours de plusieurs éléments, dont les principaux sont : l'autorité civile qui, l'expérience le prouve, n'agit guère en cette matière que si elle est forcée dans ses derniers retranchements; ne parlons même pas des citoyens qui, on le sait, ne donnent bien que s'ils sont aiguillonnés par l'autorité religieuse.

Ce serait une illusion de croire qu'une loi, même morale, fait disparaître tous les mauvais penchants qu'elle prétend combattre. Ce serait une naïveté de prétendre que des règlements, fussent-ils draconiens, dispensent les directeurs de la mentalité et de la morale de la continuité de leurs efforts pour orienter les esprits et les cœurs vers le bien. Aussi voit-on les prédicateurs continuer de tonner contre le vol et les autres désordres, malgré que les lois civiles soient très sévères contre ces fautes, et que gendarmes et tribunaux ne se fatiguent pas plus d'arrêter et de condamner les coupables, que ces derniers d'essayer par tous les moyens d'éluder la loi.

Comment expliquer que pour les désordres alcooliques et les lois édictées pour les faire disparaître, on paraisse vouloir agir autrement ?

La campagne de tempérance avait été admirable à tous les points de vue. Ardeur, variété, persévérance surtout, rien n'avait été négligé pour la rendre efficace et victorieuse.

Le but est enfin atteint. Une loi a été votée ; un régime établi, qui n'est certainement pas la perfection, mais qui n'en marque pas moins un progrès très sensible, et presque complet, dans un monde où rien n'est parfait. Pourquoi, au lendemain de cette victoire tout effort a-t-il cessé comme s'il n'y avait plus rien à faire ?

L'établissement de la prohibition n'a nullement débarrassé les hommes du penchant qui les porte à se livrer aux excès alcooliques ; il n'a nullement éteint au cœur des profiteurs le désir de

faire de l'argent par un moyen qui leur semble facile. Il a seulement créé un état de choses qui rend la lutte pour le bien beaucoup plus facile en diminuant les occasions de chute.

Si l'on ne veut pas que ce moyen reste stérile, malgré son efficacité, il faut continuer de travailler et de lutter ; il faut surtout continuer de le faire tant que restera dans certains membres de la génération présente cette faiblesse pour l'alcool qu'ont infusée dans ses veines des ancêtres de buveurs.

Loin de rester inertes, les Sociétés de la Croix-Noire doivent se montrer plus actives que jamais ; loin de s'arrêter, les prédicateurs doivent dénoncer aussi vigoureusement que jamais l'alcool et ses méfaits ; loin de diminuer les avis, les pasteurs doivent mettre les pères et les mères de famille aussi en garde que jamais contre l'ennemi qui essaie mille moyens de se glisser sournoisement dans la maison.

Voilà ce qui reste à faire, ce qu'il est absolument nécessaire de faire.

Il faudra bien que l'autorité civile se décide à agir ensuite.

Dr JULES DORION

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Fête du Sacré-Cœur. — Vendredi soir, le 27 juin, la procession du Saint-Sacrement qui s'est déroulée dans les rues de notre ville a été une belle manifestation de foi et d'amour envers le Sacré-Cœur de Jésus. Toutes les maisons de la partie basse de Québec, où devait passer la procession, avaient été bien décorées, et de multiples lumières s'entremêlaient de banderoles et de drapeaux. Partie de l'église de Saint-Sauveur, la procession défila par les rues Massue, Marie de l'Incarnation, St-Vallier et Saint-Joseph, passant ainsi par les paroisses de St-Malo, St-Sauveur, Sacré-Cœur de Jésus, Jacques-Cartier et St-Roch, où elle se termina au magnifique reposoir érigé sur la place de l'église. S. E. Mgr Pietro di Maria, délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve, venu à Québec pour la circonscription, portait le Saint-Sacrement, assisté de M. l'abbé R. Lagueux, curé de St-Roch, et du R. P. L. Beaupré, O.M.I., curé de St-Sauveur, comme diacre et sous-diacre.

Parmi les membres du clergé qui précédaient le dais, signalons S. G. Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie ; Mgr T.-G. Rouleau, Mgr Jos. Hallé, préfet apostolique de Hearst ; MM. les chanoines J.-N. Gignac, C. Arseneault, Chs Beaulieu, J. Laberge ; MM. les abbés L. Garon, J. Dion, A. Langlois, A. Pampalon, O. Genest, J. Lapointe, J. Donaldson, A. Piché, E. Belleau, L. Chabot, A. Vachon, V. Lavergne, M. Fortin, E. Groleau, R. Benoît, F. Gagné, J. Morel, J. Maranda, E. Roberge, T. Richard, A. Laberge, J. Dubé, A. Turmel. Les RR. PP. Maurice, capucin ; Boudin, M. du S.-C. ; Marsan, D.P.B. ; A. Roy, O.P. ; Odéric, O.F.M. ; Clément Marie, assomptionniste, et un grand nombre d'autres dont les noms nous échappent. Tous les Pères de la cure de St-Sauveur, plusieurs représentants de tous les ordres religieux de la ville et un grand nombre de Frères de diverses communautés ont aussi pris part à la procession. M. l'abbé Alphonse Gagnon, de l'archevêché, agissait comme maître des cérémonies.

Le lieutenant-gouverneur de la province, sir Charles Fitzpatrick suivait le dais ainsi qu'un grand nombre de notables de notre ville.

La profession s'arrêta sur le parterre en face de l'église de St-Roch, où un autel avait été érigé au pied de la statue du Sacré-Cœur. Une foule immense était massée sur la place et dans les rues adjacentes. Quand le long défilé, composé de pas moins de 20,000 hommes, eut fini de prendre place dans le vaste espace qui lui était réservé devant l'autel où avait été déposé l'Ostensoir, S. G. Mgr Roy, dans une éloquente allocution, dégagea les leçons de cette "soirée du ciel".

Après le sermon, des invocations au Sacré-Cœur furent répétées par la foule sous la direction du R. P. Lelièvre ; puis S. H. le Lieutenant-Gouverneur lut un bel acte de consécration au Sacré-Cœur de Jésus, dont voici quelques extraits :

"Cœur si miséricordieux de Jésus, daignez jeter un regard de bonté sur cette foule réunie à vos pieds, pour vous honorer et vous remercier dans un même élan de foi, d'espérance et d'amour. En ce jour béni de votre fête, tous nos cœurs n'en forment qu'un seul pour se donner à vous et se consacrer entièrement à votre service.

"Réglez sur les intelligences et sur les cœurs de tous nos citoyens ; réglez sur notre clergé, sur nos communautés, sur les représentants de l'autorité civile, sur nos familles, sur nos paroisses, sur notre diocèse, sur notre ville, sur le Canada, sur la France, sur le monde entier.

"Soyez le Maître de nos esprits et de nos volontés. Daignez répandre sur nous la lumière du Saint-Évangile. Rendez notre foi docile aux ordres et aux directions de notre Mère la Sainte-

Église ; préservez-nous de toutes les erreurs ; tenez-nous en garde contre les idées de la franc-maçonnerie, du socialisme dont cherchent à nous séduire, sous couleur de progrès social, les adversaires de Votre sublime doctrine d'amour et de fraternité chrétienne.

“ Cœur Sacré de Jésus, soyez le Roi de nos cœurs, faites que vous aimant toujours davantage, notre zèle nous porte à augmenter le nombre de vos consolateurs le Premier Vendredi de chaque mois, le matin à la sainte Table, et le soir à l'Heure d'adoration.

“ Soyez le Roi de nos familles ; ne nous laissez pas oublier nos devoirs de catholiques ; faites que nous marchions toujours sur le chemin de l'honneur, par notre fidélité à nos promesses de tempérance. Présidez Vous-même à la libre éducation chrétienne de nos chers enfants dans nos écoles afin que la génération future garde sa foi, sa langue et ses traditions.

“ Réglez sur les ateliers et les magasins où votre image vénérée trône à la place d'honneur ; bénissez les ouvriers, éloignez d'eux les grèves et les différends avec leurs patrons, afin qu'ils puissent gagner leur pain quotidien honnêtement et paisiblement...”

Après la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par Son Excellence le Délégué Apostolique, l'Ostensoir fut déposé au couvent de Saint-Roch, et la foule se dispersa émue de la grandiose manifestation de foi envers le divin Cœur dont elle venait d'être témoin.

A Lauzon. — Le même soir, avait lieu à Lauzon, une procession du Saint-Sacrement à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Le défilé qui se composait de plus de 3,000 hommes, passa à travers les vastes chantiers de construction et de réparation maritimes de M. Davie. Les machines dont le silence momentané rendait au Sacré-Cœur un hommage aussi impressionnant que les chants de la foule, avaient été ornées de banderoles, de guirlandes et de drapeaux.

Les vaisseaux aux chantiers avaient hissé leur grand pavois. Les équipages et les ouvriers semblaient tout heureux ; et en adorant le divin Maître qui passait sur le théâtre de leurs rudes travaux, ils louaient aussi sans doute le patron généreux au cœur bon et à l'esprit large qui leur fournissait l'occasion de contribuer et d'assister à une aussi belle fête.

S. E. le Délégué-Apostolique. — Son Excellence Mgr Pietro di Maria, délégué apostolique au Canada et à Terre-Neuve, est arrivé à Québec jeudi soir, le 26 juin, accompagné de son secrétaire, le R. P. Lemmens. Son Excellence est venue assis

ter aux belles démonstrations qui ont eu lieu dans notre ville à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur.

Retour de M. l'abbé Huot. — Il nous fait plaisir de saluer le retour à Québec de notre dévoué rédacteur, M. l'abbé A. Huot, qui est arrivé jeudi soir, le 26, de Pass-Christian, Mississippi, où il a passé l'hiver.

Feu l'abbé F. de B. Boutin. — Le 27 juin au soir est décédé paisiblement à l'Hospice de Lévis, où il était retiré depuis quelques mois, M. l'abbé F. de B. Boutin, ancien curé de Saint-Évariste.

M. l'abbé François de Borgia Boutin naquit à Sainte-Marguerite de Dorchester, le 10 octobre 1847, de Jacques Boutin, cultivateur, et de Marie-Archange Audet. Il fit ses études à Québec, où il fut ordonné par le cardinal Taschereau, le 22 mai 1880. Vicaire à la Jeune-Lorette, de 1880-1884 ; à Saint-Georges de Beauce, de 1884-1885 ; missionnaire à Natashquan, au Labrador, de 1885 à 1886 ; curé de St-Côme de 1886-1889 ; de St-Martin de 1889-1898 ; de St-Lambert de Lévis, 1898-1904 ; de St-Bernard, 1904-1907 ; en 1907 il se retira pour cause de maladie ; puis, après quelques années passées aux États-Unis, il fut nommé, en 1910, aumônier de la Maison des Hommes, à l'Hopital St-Michel Archange, puis devint curé de St-Évariste en 1911, poste qu'il occupa jusqu'en 1915. En 1917 il fut nommé chapelain du cimetière St-Charles, avec résidence à St-Malo, où il demeura jusqu'en 1918.

Après un premier service chanté à l'Hospice St-Joseph de la Délivrance, lundi matin, la dépouille mortelle de feu l'abbé Boutin a été transportée à St-Évariste où l'inhumation eut lieu mardi matin, le 1er juillet.

A Lévis. — Dimanche matin, le 29 juin, Son Excellence le Délégué Apostolique est allé dire la messe à l'église Notre-Dame de Lévis, et y a assisté à l'édifiant spectacle d'une communion d'hommes. Plus de 1,500 hommes et jeunes gens de Lévis se sont approchés de la Table Sainte.

A Saint-Joseph de Beauce. — Après la cérémonie de Lévis, Son Excellence le Délégué Apostolique est allé à St-Joseph de Beauce où il a assisté à la grand'messe paroissiale.

Ordination. — Dimanche le 29 juin, Son Eminence le cardinal Bégin a fait une imposante ordination à Ste-Anne de la Pocatière.

Cinq jeunes diacres ont reçu la prêtrise. Ce sont : MM. les abbés Albert Fortier, Charles Frève, Amédée Giasson, F.-X. Jean, du diocèse de Québec, et Patrice Violette, du diocèse de Chatham.

Le même matin, MM. les abbés J. Lallemand, N. Lévesque, A. Fortin, P. Dumont, C. Morneau, O. Boulanger, A. Bourque, Chs Ouellet et L. Richard ont été élevés au sous-diaconat ; et MM. les abbés A. Hudon, G. Bérubé, G.-L. Michaud, E. Dubé, D. Pelletier, E. Simard et V. Jacques ont reçu les deux premiers ordres mineurs.

Lundi matin, le 30 juin, Son Éminence conférait les deux derniers ordres mineurs à MM. les abbés J. Hudon, G. Duval, A. Lévesque, A. Hudon, G. Bérubé, G.-L. Michaud, D. Pelletier et E. Dubé.

Son Eminence était assistée, dimanche matin, par MM. les abbés A. Boulet, supérieur du Collège de Ste-Anne, et J. Gosselin, directeur des ecclésiastiques, au même collège. Lundi matin, MM. les abbés J. Gosselin et A. Pelletier accompagnaient Son Eminence à la messe.

VARIÉTÉS

LETTRE DES CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE AUX CATHOLIQUES FRANÇAIS

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous sommes à une heure décisive pour l'avenir de la Patrie. Le génie de nos chefs, l'héroïsme de nos soldats, le concours de nos Alliés ont, avec l'aide de Dieu, assuré le triomphe du Droit par la victoire de nos armes. Nous avons salué avec une joie profonde le retour de l'Alsace-Lorraine à la France ; et nous avons dit à l'arbitre souverain des destinées du monde nos arden-tes et solennelles actions de grâces.

Il s'agit maintenant de réparer les suites de la guerre. Guérir les blessures de la Patrie, lui rendre sa prospérité matérielle, la maintenir à la hauteur morale où elle s'est élevée pendant l'épreuve : voilà la tâche qui s'impose à tous, et en particulier à ceux qui sont investis d'une autorité ou d'une influence sociales.

Dans une de ses immortelles Encycliques qui sont comme la charte de l'Église et des Sociétés modernes, Léon XIII disait : " Revenir aux principes chrétiens, et y conformer en tout la vie, les mœurs et les institutions des peuples, est une nécessité de jour en jour plus évidente. De leur oubli il est résulté de si grands maux que nul homme raisonnable ne peut considérer le présent sans douleur, ni envisager sans crainte l'avenir." Ce sont ces principes, N. T. C. F., que vos Évêques, au seuil de l'ordre nouveau que va inaugurer la paix, viennent vous rappeler comme devant servir de règle dans l'œuvre de régénération à accomplir.

Le premier de tous est la reconnaissance des droits de Dieu. Dieu est le maître souverain du monde, parce qu'il en est le créa-

teur. Les peuples ne sont pas plus indépendants de lui que les individus. Ils tiennent de lui leur existence, ils vivent de ses bienfaits. Ils lui doivent donc l'hommage de leur obéissance et de leur culte. Ils ne peuvent se déclarer neutres à son égard, sans manquer au plus important de leurs devoirs.

De ce que Dieu est le maître du monde, il suit aussi que tout pouvoir vient de lui, et n'est qu'une lieutenante de sa souveraineté. Les États n'ont sur les hommes et sur les choses d'autres droits que ceux qu'ils tiennent de Dieu. Leur autorité n'est ni illimitée, ni indépendante ; elle est subordonnée à la sienne. Leurs lois doivent se conformer à sa loi ; contre ses droits ils ne peuvent rien faire qui soit légitime et obligatoire en conscience.

Tous les peuples vraiment civilisés font profession de croire en Dieu, reconnaissent ses droits et lui rendent un culte. Pourquoi la France serait-elle le seul pays où Dieu ne soit pas officiellement honoré, où la Religion n'ait aucune place dans les institutions publiques et dans la vie nationale ? Ce serait une ingratitude autant qu'une injustice, car il n'est pas de nation plus favorisée du Ciel que la France, dont l'histoire est marquée par tant d'interventions manifestes de la Providence.

Afin d'enseigner aux hommes la vérité religieuse, de leur mériter et de leur communiquer la vie surnaturelle, de leur montrer la voie qui doit les conduire au bonheur éternel, tout en leur procurant dès ce monde la mesure de paix et de félicité possible ici-bas, Dieu a envoyé sur la terre Jésus-Christ, son Fils, vrai Dieu et vrai Homme.

Rédempteur du genre humain, Jésus-Christ seul peut procurer le salut aux sociétés comme aux individus. Tout pouvoir lui a été donné au ciel et sur la terre. Toutes les nations lui appartiennent par droit de création, parce qu'Il est Dieu, et par droit de rédemption, parce qu'Il les a rachetées au prix de son sang en mourant sur la croix pour l'expiation des péchés du monde.

Tous les peuples ont donc l'obligation de croire en lui et d'observer les préceptes de son Évangile. La Religion chrétienne étant la seule vraie, les États, tout en pouvant user de tolérance à l'égard des autres cultes, ainsi que l'a rappelé Léon XIII, doivent la protéger, la défendre et en favoriser la propagation.

Pour continuer son œuvre parmi les hommes, Jésus-Christ a institué son Église, qui est le royaume de Dieu sur la terre.

Par la volonté de son divin Fondateur, l'Église est une société parfaite, possédant en elle-même et indépendamment de toute autorité humaine, les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa mission : pouvoirs d'enseigner les âmes et les peuples, de les régir par ses lois dans l'ordre spirituel, de les sanctifier par les sacrements et par le culte. Elle a droit à la même obéissance

que Jésus-Christ, puisqu'il a déclaré qu'écouter l'Église, c'est l'écouter lui-même, et qu'il a promis d'être avec elle pour l'assister jusqu'à la consommation des siècles.

Son chef est la plus haute autorité morale qui soit en ce monde : il a droit à une situation indépendante, sûre, honorée, en rapport avec sa dignité et sa mission.

Composée des mêmes membres que la société civile, l'Église en est cependant distincte par son origine et sa constitution qui sont divines, par sa fin et ses moyens d'action qui sont d'ordre surnaturel.

Dieu, en effet, a confié à l'État le gouvernement de l'ordre temporel, à l'Église celui de l'ordre spirituel. La condition normale de leurs rapports est la concorde et l'aide mutuelle. La société civile a donc le devoir d'entretenir avec l'Église des relations de justice et de bienveillance et de sauvegarder toutes ses libertés : liberté de sa hiérarchie, de son ministère, de son enseignement, de son culte ; liberté de la vie religieuse, sans nulle diminution de leurs droits civiques pour ceux qui en font profession ; liberté de posséder les biens temporels, qui lui sont indispensables pour vivre et pour agir.

L'État, même incroyant, est tenu de se conduire selon ces principes, car il n'a le pouvoir que pour le bien de ses sujets ; il doit donc protéger leurs intérêts religieux qui sont les plus précieux de leurs biens.

Le régime de la séparation de l'État d'avec l'Église est de soi contraire à l'ordre voulu de Dieu. Si cependant certaines circonstances semblent l'imposer, la séparation doit se faire selon les règles de la justice, et l'État reste toujours tenu de respecter les droits et les libertés de l'Église.

La concorde d'ailleurs ne peut que profiter aux deux sociétés : en retour de la protection qu'il lui donne, l'État bénéficie de l'appui moral de l'Église qui, s'adressant à la conscience des hommes, leur enseigne au nom de Dieu le respect de l'autorité, l'obéissance aux lois justes, et toutes les vertus qui maintiennent dans les sociétés les bonnes mœurs, l'ordre et la paix.

L'Église enfin reconnaît tous les pouvoirs régulièrement constitués. Elle s'accommode de toutes les formes politiques, pourvu que soient respectés les droits dont elle est gardienne et la liberté de son ministère. Aucun gouvernement n'est donc autorisé à la traiter en ennemie sous prétexte d'une prétendue opposition au régime politique existant.

On veut établir la paix par le respect des droits de tous : l'Église a aussi les siens ; ils doivent être respectés.

Il est une institution qui intéresse également l'Église et l'État : c'est la famille, cellule primordiale de la société.

Pour que la famille soit prospère, il faut que dans sa constitution et dans sa vie, elle se conforme aux lois sur lesquelles l'a établie le Créateur.

Auteur de la famille, Dieu l'est aussi du mariage, qui en est l'acte constitutif, et c'est pourquoi tous les peuples ont reconnu au mariage un caractère sacré.

La foi catholique enseigne que le mariage a été élevé par Notre-Seigneur à la dignité de sacrement. Dans les unions entre chrétiens, le sacrement n'est pas simplement une qualité accessoire, séparable du contrat par lequel les époux se donnent l'un à l'autre : c'est ce contrat lui-même, transformé par la grâce. Si le sacrement fait défaut, il n'y a pas même contrat, mais une union absolument illicite et invalide. Le contrat civil n'a d'autre effet que de régler les effets civils du mariage.

Le mariage est indissoluble : ce que Dieu a uni, l'homme ne peut le séparer. La sentence de divorce prononcée par l'autorité séculière, si elle annule les effets du mariage, ne saurait en rompre le lien qui subsiste toujours. Toute union attentée du vivant du premier conjoint est malgré cette sentence, nulle en conscience et devant Dieu.

La fin principale du mariage est la procréation des enfants, par laquelle Dieu fait aux époux l'honneur de les associer à sa puissance créatrice et à sa paternité. C'est pécher gravement contre la nature et contre la volonté de Dieu que de fruster par un calcul égoïste ou sensuel le mariage de sa fin. Elles sont aussi funestes que criminelles les théories et les pratiques qui enseignent ou encouragent la restriction de la natalité. La guerre nous a fait toucher du doigt le péril mortel auquel elles exposaient le pays. Que la leçon ne soit pas perdue. Il faut combler les vides faits par la mort, si l'on veut que la France reste aux Français, et qu'elle soit assez forte pour se défendre et prospérer.

En associant les parents à sa puissance créatrice, Dieu les a aussi rendus participants de son autorité à l'égard de leurs enfants. Après Dieu, l'enfant appartient à son père et à sa mère ; la théorie qui prétend qu'il appartient à l'État est fautive ; contre elles protestent la nature, la raison et l'enseignement positif de l'Église.

Les parents, en mettant au monde un enfant, contractent l'obligation imprescriptible et reçoivent le droit inaliénable de l'élever. Ce devoir ne consiste pas seulement à lui procurer ce qui est nécessaire à la vie du corps, mais aussi et surtout à pourvoir à la vie de son âme, par une éducation conforme à la foi et à la morale chrétiennes.

Cette éducation, ils doivent la donner d'abord eux-mêmes au foyer, puis la faire compléter à l'église par le catéchisme et le ministère du prêtre ; ils ne doivent enfin confier leurs enfants

qu'à des écoles qui continuent l'œuvre de l'église et du foyer sans jamais la contredire.

L'État, s'il a le droit incontestable d'avoir des écoles et d'enseigner les sciences profanes, ne doit pas dans l'éducation supplanter les parents ou se substituer à eux, mais seulement les aider et les suppléer. Dans un pays en immense majorité catholique, comme l'est la France, ainsi que le prouve avec évidence le grand nombre de familles qui présentent leurs enfants au Baptême et à la Première Communion, et qui demandent à l'Église la consécration de tous les grands actes de la vie, l'État a le devoir de mettre à la disposition des familles des écoles catholiques. S'il estime que les circonstances ne lui permettent pas de donner aux écoles publiques un caractère nettement confessionnel, au moins doit-il y faire enseigner les devoirs envers Dieu, et laisser aux parents la pleine liberté d'avoir des écoles chrétiennes. La justice, le respect des consciences et des droits sacrés des parents demanderaient que ces écoles soient subventionnées sur les fonds publics proportionnellement au nombre de leurs élèves.

Après l'horrible conflit dont l'Europe vient d'être le théâtre, le monde a soif de paix. Si l'on veut que la paix puisse régner à l'intérieur entre les citoyens, il faut d'abord que gouvernants et gouvernés observent consciencieusement leurs devoirs respectifs tels que les définissent le droit naturel et la loi divine.

Ceux qui détiennent le pouvoir ne doivent en user que pour le bien public, sans se laisser influencer par l'esprit de parti. Ils doivent faire des lois justes, et dans la distribution des fonctions rechercher les plus capables, sans céder jamais à l'intrigue ou à la flatterie. Ils ont le devoir de favoriser les bonnes mœurs et de réprimer ce qui leur est nuisible.

Exercée selon ces principes, l'autorité a droit au respect et à l'obéissance de tous. Obéir ou résister à l'autorité régulière, c'est obéir ou résister à l'ordre voulu par Dieu. Les plaintes ou les réclamations légitimes doivent se faire par les moyens légaux et pacifiques, sans recourir à la sédition ou à la révolte.

C'est un devoir de conscience pour tous les citoyens honorés du droit de suffrage de voter quand ils y sont appelés, et de voter honnêtement, sagement, uniquement en vue du bien du pays. Le citoyen relève de la loi divine comme le chrétien. De nos votes comme de toutes nos actions, Dieu nous demandera compte. Le devoir électoral engage d'autant plus gravement la conscience que de son bon ou de son mauvais exercice dépendent les plus graves intérêts du pays et de la religion.

Devant l'injuste agression qui mit en péril l'intégrité et l'indépendance de la Patrie, nous avons fait l'union. Il faut que cette union demeure : nécessaire à la défense du pays, elle ne l'est pas moins à son relèvement.

Il faut donc que soient à jamais bannies de chez nous les luttes religieuses, et que chacun puisse être fidèle à ses croyances sans craindre l'ostracisme ou la défaveur.

Il faut que l'union des classes, cimentée dans la guerre par la communauté du dévouement et du sacrifice, se prolonge dans la paix. La lutte des classes ne pourrait qu'être funeste à tout le monde. D'après la doctrine de l'Église qui, à l'exemple de son divin Fondateur, a toujours été l'amie des petits et des faibles, l'inégalité des conditions est une conséquence inévitable de l'inégalité d'intelligence, de talents, de force, de santé, et de la diversité des circonstances de la vie ; il faut l'accepter comme une disposition de la Providence et une nécessité sociale.

De même, le droit de propriété est un droit naturel. Il est la garantie de la vie familiale, le stimulant et la récompense du travail. Le socialisme collectiviste est à la fois une erreur et un péril.

Le moyen de rétablir et de conserver la paix sur le terrain social, c'est l'observation par les diverses classes de leurs devoirs réciproques selon l'enseignement de l'Évangile.

Que patrons et ouvriers comprennent que leurs intérêts sont solidaires, et qu'ils s'entendent loyalement pour les promouvoir par une collaboration amicale et féconde, au lieu de les compromettre par des luttes stériles.

Pour nous, ministres de Celui dont le cœur s'émouvait de compassion sur toutes les misères humaines, nous ouvrons à notre cher peuple nos bras et nos cœurs. Nous sommes prêts à travailler avec lui à l'amélioration de son sort par tous les moyens légitimes, et nous croyons pouvoir l'assurer que, s'il a d'autres amis que nous, il n'en a pas de plus sincères, de plus dévoués et de plus désintéressés.

Avant la guerre, tout le monde le proclamait, les mœurs avaient besoin de relèvement ; malgré tant d'héroïques sacrifices qui ont fait l'admiration du monde, cette nécessité subsiste toujours.

La probité et la loyauté dans les affaires ont subi de regrettables atteintes. Le respect du bien d'autrui s'est affaibli. Certaines tolérances légales, les conditions anormales de l'état de guerre ont donné occasion à des abus parfois scandaleux. Il est temps de couper court à ces abus et de revenir à l'observation de la justice.

La désorganisation des familles causée par l'absence forcée de leurs chefs a trop souvent engendré de déplorables défaillances. Depuis l'armistice, la joie de la victoire, le besoin de détente ont servi de prétexte à un fol entraînement vers le plaisir, et nous voyons reparaître les excès du luxe, l'immodestie des toilettes, les danses lascives, les spectacles immoraux. Il importe de réagir

sans délai contre ces désordres qui sont un manque de respect à la mémoire des héros tombés pour la Patrie, une insulte au deuil des veuves et des orphelins, une honte pour la société qui les tolère.

Il faut assainir nos mœurs et les régler en revenant aux préceptes du Décalogue et de l'Évangile. Les pouvoirs publics ont le devoir de surveiller les transactions, les théâtres, les spectacles, de réprimer l'alcoolisme, la licence de la presse, les publications obscènes. Mais leur action, purement extérieure, ne saurait suffire. Pour donner à l'homme la force de maîtriser ses passions, de pratiquer tous ses devoirs, d'accepter les gênes et les sacrifices que demande la vertu, il est nécessaire de le replacer en face du vrai sens de la vie que seule la foi nous donne, et de le ramener à la pensée de Dieu dont l'autorité seule s'impose à la conscience.

Tels sont, N. T. C. F., les principes d'après lesquels doivent se constituer et se régir les familles, les États, les sociétés. En dehors de ces fondements posés par Dieu lui-même, il ne saurait y avoir ni stabilité, ni vraie prospérité. Les événements qui se déroulent à l'heure actuelle en certaines contrées de l'Europe et qui suscitent partout les plus vives inquiétudes, ne sont-ils pas une saisissante confirmation de l'oracle sacré : " Si le Seigneur ne met la main à la construction de la maison, en vain travaillent ceux qui essaient de l'édifier ; en vain, s'il ne protège la cité, veillent ceux qui en ont la garde ? " Nous l'avons trop oublié ; l'expérience est faite ; ne nous obstinons pas dans une voie qui nous serait fatale.

Si la France veut se relever, si elle veut être tranquille, forte, prospère, honorée, il faut qu'elle revienne aux principes chrétiens, qu'elle y conforme ses lois et ses institutions. La Religion du Christ, depuis de longs siècles la religion de nos pères, a été intimement mêlée à notre vie nationale ; elle a béni nos drapeaux avant toutes nos guerres et chanté toutes nos victoires ; elle a enfanté chez nous des pléiades de saints, de héros, de génies, inspiré nos plus beaux monuments et nos plus illustres chefs-d'œuvre ; nous lui devons la vérité, la charité, la liberté, la primauté de la civilisation : la France pourrait-elle la renier sans se renier elle-même ?

Nous ne dissimulons pas les difficultés que peut rencontrer ce retour à l'idéal chrétien. Mais persuadés que l'application des doctrines que nous venons d'exposer ne serait pas moins profitable à l'État qu'à l'Église, nous croyons en les proclamant, servir la Patrie aussi bien que la Religion. Qu'il nous soit permis d'espérer que non seulement les catholiques, mais aussi tous les hommes soucieux du vrai bien du pays en reconnaîtront la sagesse, et qu'ils auront à cœur de travailler à en procurer la restauration dans nos institutions et dans nos mœurs. Ainsi seront assurés à notre chère et glorieuse Patrie tous les fruits de la victoire que vient de lui accorder le Christ, toujours ami des Francs.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le
31 décembre 1918 - - - - - \$1,463,440.43

ANNÉES	SECTIONES	SOCIÉTAIRES	PENSIONS	ACTIF	
		(Actifs)			
31 déc.	1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
31 "	1911	224	14,228	30,910	170,670.80
31 "	1913	249	24,492	47,957	423,745.31
31 "	1915	455	32,155	61,468	772,608.99
31 mars	1918	591	42,186	78,598	1,520,815.53

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous
aurez une idée des sommes énormes dont disposeront
Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer
les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec.

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE"
M. X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté, Bercartville, Québec.

UN BON CONSEIL

Pour contribuer au succès d'une bonne œuvre, tout en épargnant de l'argent, les Fabriques et les Communautés religieuses ne sauraient mieux faire que d'accorder leur patronage à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur à Québec. Elles trouveront là, en plus d'un vin de messe approuvé par l'autorité diocésaine, des hosties confectionnées avec le plus pur froment.

Grandes, 60c. le cent - Petites, \$1.50 le mille

Ainsi que plantes et fleurs naturelles, pour ornementation d'antel et décoration d'église.

Tous y trouveront encore des petits "Manuels du Sacré-Cœur de Jésus", publiés avec l'approbation de Son Éminence le cardinal Bégin, pour la modique-somme de :

25c. l'unité — \$2.75 la doz — \$20.00 le cent

Une commande est sollicité.

HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Tel. 2007.

Avenue du Sacré-Cœur

QUÉBEC, P. Q.

TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

JOBIN & PAQUET

**FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Eclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements, d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

FONDÉE AU CANADA EN 1888

TELEPHONE 7178

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nicleurs sur articles métalliques.

372, RUE SAINT-JEAN
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE "PUREZA"

Certificats d'authenticité et de pureté
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LONGUEUS
pour tous les cas d'Amétropie

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

En vente

L'image du Sacré Cœur de Loublande

Cette image est imprimée en douze couleurs et reproduit fidèlement l'aquarelle originale, dans sa merveilleuse inspiration, peinte par une religieuse sur les indications de Claire Ferchaud, la Voyante de Loublande.

Format pour livre 0.05 l'unité 0.50 la douz. \$3.50 le cent.

Moyen format, 10 x 16½, \$0.75 l'unité.

Grand format, 17 x 25, \$1.50 l'unité.

Frais de poste en plus.

Les promesses du Sacré Cœur expliquées, par le R. P. Jos. E. Frechon. Nouvelle édition en français. Un volume de 450 pages et plus de 50 belles illustrations approuvées par Son Eminence le Cardinal Bégin. Cet ouvrage a pour but de propager la dévotion au divin Cœur de Jésus et d'aider par sa vente à de bonnes œuvres telles que missions et collège apostolique. Se procurer un ou plusieurs volumes et les faire circuler donnera aux souscripteurs un titre spécial à la "onzième promesse". Prix \$1.75 l'exemplaire, franco \$1.85.

Près de 1100 volumes vendus en quelques mois !

LA LIBRAIRIE GARNEAU

47, rue BUADE - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET
RESIDENCES



TRAVAIL DU
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-
met aux intéressés
dessins et prix.*



B. LEONARD
53, rue St-Jean
QUÉBEC.

J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église

Téléphone 5502

QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divanons, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER

PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPECIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

LES FOURRURES De Chez

HOLT, RENFREW & Co., Limited

SONT LES MEILLEURES

RUE BUADE



QUÉBEC

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC

RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

Nous donnons des bas prix pour Thés et Cafés achetés par les
communautés religieuses.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et Caron.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILOU, Coin 4ième Avenue et 5ième rue.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-
CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILOU
et LEVIS RUE EDEN.**

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et aux SUCCURSALES pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.